

Règlement sur l'organisation en vue du tir des régiments et des groupements d'Artillerie Sol-Sol

Type de contenu : Texte

Titre(s) : Règlement sur l'organisation en vue du tir des régiments et des groupements d'Artillerie Sol-Sol
: (ART. 206) : Approuvé le 15 Oct. 1974 sous le n° 2209/DEF/EMAT/ Etudes/3

Adresse bibliographique : St-Maixent : Atelier d'Impressions, 1975

Description matérielle : 1 vol. (64 p.) ; 30 cm

Sujet(s) : ART. 206

Artillerie, Tir, Technique

Tir, Technique, Artillerie